

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 11 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 5 SEPTEMBRE 2024

Date d'affichage : 5 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MAYEUX M., 3ème Adjointe, + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint qui donne pouvoir à DELBECQ D. + FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P + CLOSSE E. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + PERNAK C qui donne pouvoir à LEBBADER D. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à DHAUSSY L.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2024-04-02

OBJET

Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/09/2024
Reçu en préfecture le 16/09/2024
Publié le
ID : 059-215902925-20240911-DELIB20240402-DE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

- En date du 6 juin 2024, Monsieur le Maire a signé avec l'Institut des Rencontres de la Forme de Wattignies une convention de prêt de matériel : mise à disposition de la commune, à titre gratuit, d'un jeu de pochoirs du 08/07/2024 au 30/08/2024.
- En date du 10 juin 2024, Monsieur le Maire a signé avec la CAPH l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition du dojo tous les jeudis, en excluant les vacances scolaires, de 13h30 à 14h30 pour les activités du Centre Sport-Santé.
- En date du 12 juin 2024, Monsieur le Maire a signé avec la société BATISANTE – VALMY de Templemars un contrat de dératisation et fourniture de produits aux conditions suivantes :
Durée : 3 ans
Montant annuel HT : 2 452,54 €.
- En date du 19 août 2024, Monsieur le Maire a signé avec la ville de Petite-Forêt une convention de prêt de matériel : mise à disposition de la commune, à titre gratuit, de 12 praticables du 21 au 27 août 2024.
- En date du 19 août 2024, Monsieur le Maire a signé avec la société SATELEC, agence de Trith-St-Léger, l'avenant N°1 au marché d'entretien, rénovation et création d'installations d'éclairage public, d'illuminations festives, ayant pour objet de compléter les bordereaux de prix unitaires par des travaux non identifiés lors de la rédaction du DCE. L'avenant n'engendre aucune incidence financière.
Rappel des caractéristiques du marché :
Procédure adaptée : Accord cadre mono-attributaire à bons de commande
Durée : 4 années à compter du 1^{er} janvier 2024
Montant maximal du marché sur les 4 ans : 214 500 € hors taxes.
- En date du 19 août 2024, Monsieur le Maire a signé avec la société VERDI CONSEIL Nord de France de Wasquehal, un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la rénovation-extension du groupe scolaire du centre aux conditions suivantes :
Consultation : procédure adaptée > 90 000 € HT
Durée : 48 mois
Montant : 44 962,50 € hors taxes.
- En date du 3 septembre 2024, Monsieur le Maire a signé avec la société APAVE de Valenciennes un contrat de vérification périodique des équipements sportifs, parcours sportifs et aires de jeux aux conditions suivantes :
Durée : 3 ans
Equipements sportifs : 120 € HT (tous les ans)
Essais mécaniques statiques : 120 € HT (tous les 2 ans)
Parcours sportif : 108 € HT (tous les ans)
Aires de jeux : 248 € HT (tous les ans)

.../...

L'assemblée délibérante prend acte de ces décisions.

Envoyé en préfecture le 16/09/2024
Reçu en préfecture le 16/09/2024
Publié le
ID : 059-215902925-20240911-DELIB20240402-DE

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 16/09/2024
Publiée ou notifiée le 17/09/2024
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire.



Commune de ...
Mairie de ...
Rue ...
59000 ...

Le Maire

Le Secrétaire

Le Maire

Le Maire

Le Maire

Michel Gauthier

M. Gauthier

Le Maire

Le Maire

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à sous-secrétariat le ...
Publiée au bulletin le ...
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire.



Michel Gauthier